

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers : en exercice	29
présents	21
votants	25

L'an deux mille vingt deux -----
le vingt et un juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Nicolas TRUBERT, Sandrine PALUMBO, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Dominique SAULNIER, Fernand METRAL, Véronique COTTON (excusés).

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Valérie CHAUVIGNÉ, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Alexandre CHUARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Valérie BOUVIER informe le Conseil Municipal que la commune a décidé, dans le cadre de sa démarche citoyenne, la mise en place d'un budget participatif afin de permettre à ses habitants de contribuer de façon active à la transformation de la ville.

Parmi les différents projets proposés et votés par les habitants, il est proposé de créer un parcours de santé qui permettra de développer la pratique sportive en général et le sport-santé en particulier.

Ce parcours se situera sur une parcelle située entre le lac aux Blongios et le lac aux Castors, appartenant au SM3A.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les actions que va développer la commune dans le cadre de sa labellisation « Terre de Jeux 2024 ».

Enfin, l'Agence Nationale des Sports, dans le cadre de son programme des équipements sportifs de proximité a ouvert des crédits permettant aux collectivités d'être accompagné financièrement.

Le coût prévisionnel de ce parcours de santé s'élève à 17.665,39 € HT, dont 75% pourrait être subventionné par l'ANS, ce qui conduirait à un reste à charge pour la commune de 4.416,64 € HT.

OBJET :
N°DCM2022-37
**Projet de Budget Participatif
création d'un parcours de
santé**

Certifié exécutoire
Télétransmis en Sous
Préfecture le 25/07/22
Publié le 26/07/22
Le Maire,
Marin GAILLARD



Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction d'un parcours de santé sur un terrain propriété du SM3A ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention à l'Agence Nationale des Sports sur la base de 75% du coût prévisionnel de l'équipement ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Alexandre CHUARD

